



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE BO n° 45 du 11 novembre 2022

L'Administration Communale de Grône soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) déposée(s) par :

- Requéranant : M. João Filipe Rodrigues, Impasse de la Poste 6, 3979 Grône ; Auteur des plans : MBM Conseils Sàrl, Rte de la Drague 33, 1950 Sion ; Situation : parcelle n° 2386, plan n° 112, Lieu-dit «La Crête», coordonnées 2'601'315 / 1'122'130; Propriétaires : Mme Catarina Matias Rodrigues et M. João Filipe Rodrigues; Projet : Modification de la couverture de l'agrandissement, ouverture d'une fenêtre en façade ouest, installation du conduit de cheminée en façade sud ; Affectation de la zone : À bâtir (faible densité).
- Requéranante : Mme Josiane Petignat, Route du Bisse de Gône 18, 3979 Grône ; Auteur des plans : Espace et Lumière, Rte de Denges 28D, 1027 Lonay; Situation : parcelle n° 2335, plan n° 110, Lieu-dit «Le Nézet», coordonnées 2'601'565 / 1'122'283; Propriétaire : Mme Josiane Petignat; Projet : Construction d'une pergola bioclimatique et d'une terrasse ; Affectation de la zone : À bâtir (forte densité).
- Requéranants : Mme Alison Rodrigues Paradela Teixeira et M. Bradley Gouveia Teixeira, Rue de Pramagnon 21, 3979 Grône ; Auteur des plans : 4DArchitecture, Rte de Rocs 59, 1985 La Sage; Situation : parcelle n° 3266, plan n° 115, Lieu-dit «Pramagnon», coordonnées 2'600'781 / 1'122'131; Propriétaires : Mme Alison Rodrigues Paradela Teixeira et M. Bradley Gouveia Teixeira; Projet : Régularisation / Rénovation d'une maison d'habitation avec transformation des combles, création d'un appartement au sous-sol, construction d'une véranda et d'une cabane de jardin; Dérogations : art 120 RCCZ et 6 LC ; Affectation de la zone : À bâtir (faible densité).
- Requéranant : M. Romuald Micheloud, Rue de la Pogyre 8, 3979 Grône ; Auteur des plans : Régie Vogel Sàrl, Rue Centrale 129, 3979 Grône ; Situation : parcelle n° 2268, plan n° 113, Lieu-dit «La Pogire», coordonnées 2'601'390 / 1'122'295; Propriétaires : M. Romuald Micheloud; Projet : Changement d'affectation d'un atelier en pavillon de jardin et démolition d'un cabanon existant ; Affectation de la zone : À bâtir (faible densité).

Les plans sont déposés au bureau communal où ils peuvent être consultés. Toutes observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de cette (ces) demande(s) doivent être formulées dans les trente jours dès la présente publication, sous pli recommandé, en deux exemplaires, à l'Administration communale, Case postale 54, 3979 Grône.

L'Administration communale